

	VACANCE DE POSTE	
	Un maître de conférences Section CNU 01 et/ou Discipline droit privé et sciences criminelles	
	<u>Date de prise de fonction</u> A partir du 01/12/2025	<u>Mode de recrutement</u> Concours / Mutation

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES avec son projet "DiversitéS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Économie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 3 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Profil recherché :

Droit civil, théorie générale / sources du droit.

Activités d'enseignements :

Les enseignements pourront, en fonction des besoins du département, être assurés dans les domaines suivants : introduction au droit, droit civil (droit des biens, droit des contrats, responsabilité civile, droit de la famille, droit patrimonial de la famille, droit des sûretés), protection sociale. Ils se déploieront de la licence au master mention droit (parcours droit de la Nouvelle-Calédonie) ainsi que dans les filières de préparations aux examens d'entrée au CRFPA et aux concours des métiers de la justice.

Ces enseignements pourront, au besoin, être dispensés dans d'autres formations du département ou de l'Université comprenant des enseignements de droit privé tant en formation initiale que continue.

Le poste est rattaché au département Droit, Économie & Gestion qui compte environ 800 étudiants et 20 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires.

Le candidat sera amené à prendre, dès la prise de poste, des responsabilités administratives et/ou pédagogiques inhérentes au fonctionnement du département. Il sera également demandé au candidat de participer aux missions collectives du département et des formations (jurys, réunions, organisation d'évènements, encadrement de stages, soutenances...).

Activités de recherche :

Rattaché au Laboratoire de Recherches Juridique et Économique (LARJE), l'enseignant-chercheur devra déployer ses recherches en droit privé dans les deux axes principaux du laboratoire, à savoir « Transitions et Diversités ». Si le candidat ne travaille pas d'ores et déjà sur des problématiques calédoniennes, il sera attendu de lui qu'il développe ses recherches en la matière. Les thèmes privilégiés seront par exemple le pluralisme juridique ; le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences normatives ; l'évolution du système juridique de la Nouvelle-Calédonie lors de la transition constitutionnelle de la « sortie » de l'Accord de Nouméa.

L'enseignant-chercheur recruté devra être en mesure de contribuer à la dynamique de la production scientifique de l'équipe par des publications et par la présentation de communications dans des conférences nationales et internationales. Le candidat devra également s'impliquer de façon active dans les activités du LARJE en participant à l'animation du laboratoire, à des projets de recherche, aux réponses à AAP, à des séminaires et à l'organisation de manifestations scientifiques.

Être titulaire de l'HDR serait un atout supplémentaire pour le candidat.

Contacts utiles :

Carole DUPOUEY-DEHAN, directrice du département Droit, Économie et Gestion : carole.dupouey@unc.nc

Nadège MEYER, directrice du LARJE : nadege.meyer@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : recrutement@unc.nc

Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les pièces obligatoires à fournir dans GALAXIE sont mentionnées dans l'arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors. Cet arrêté est accessible depuis le portail GALAXIE (rubrique « A consulter » dans la colonne de droite de la page dédiée au recrutement des enseignants-chercheurs et assimilés).

Les dossiers de candidature doivent être constitués :

au plus tard le 31 juillet 2025

Modalités d'accueil d'un enseignant-chercheur recruté par voie de concours ou muté

- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités lors de la présence sur le territoire¹
- **Le cas échéant, perception d'indemnités d'éloignement** : 3 fractions de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge (1 fraction versée à la prise de fonctions et 2 fractions 2 ans plus tard)

Conditions d'éligibilité :

- *L'affectation en Nouvelle-Calédonie doit entraîner pour l'agent concerné un déplacement effectif pour aller servir en dehors du territoire dans lequel est situé le centre de ses intérêts matériels et moraux ;*
- *Pour les enseignants titulaires : il leur faut également avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996).*

- **Le cas échéant, perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :

- les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
- un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant-chercheur	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) :

- *pour les PRAG-PRCE titulaires nommés dans le corps des MCF et les MCF titulaires nommés dans le corps des PR : sans condition de service ;*
- *pour les MCF ou PR titulaires faisant l'objet d'une mutation : justifier d'un service d'au moins quatre ans avant le recrutement en Nouvelle-Calédonie.*

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation